# Séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2021

<u>Présents</u>: DUBOIS Jean-Luc, QUINIO Clotilde, FLAUX Florence, DETOC Annie, VINET Roland, GUERIN Ronan, MARTIN Sylvain, LEPEINTEUR Lisa, COMMUNIER Myriam, BAUDRIER Jeanine, CORVAISIER Roger, HANIER Frédéric, MOUSSON Camille.

<u>Absents excusés</u> : GOUPIL Jean-Pierre a donné pouvoir à FLAUX Florence, COMMUNIER Aurore a donné pouvoir à LEPEINTEUR Lisa

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

# **BILAN ÉNERGÉTIQUE**

Présentation du bilan énergétique de la Commune de Langouët réalisé par Monsieur POTTIER de l'Agence Locale de L'Energie et du Climat (ALEC).

Le Conseil Municipal prend acte du porté à connaissance de ce bilan à chaque membre du Conseil Municipal.

# FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ILLE AUBIGNÉ (CCVIA) : Sollicitation d'une participation financière :

Le fonds de concours de la Commune de Langouët s'établit à 105 740 € pour la période 2018-2021 :

- 8 828.26 € ont été attribués en 2018
- 13 035.43 € en 2019
- 4 320.84 € en 2020
- Il reste 79 555.47 €

### La demande de fonds de concours pour 2021 concerne les opérations suivantes :

- Voirie pour un montant de 44 826 € HT de dépenses soit 22 413 € de fonds de concours.
- Chaudière pour un montant de 70 739.44 € HT de dépenses soit 35 369.72 € de fonds de concours.
- Plateau sportif et les aménagements liés pour un montant de 42 369.50 € HT de dépenses, soit 16 507 € de fonds de concours, déduction faite de la subvention DETR d'un montant de 9 355.50 €.

# Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

• De demander un fonds de concours de 74 289.72 € pour l'année 2021.

# DÉCLASSEMENT D'UN DÉLAISSÉ DU REMEMBREMENT

Au terme de la délibération du Conseil Municipal N° 55 du 11 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé :

- La cession au profit de Madame HIROUX Vanessa d'une partie d'un délaissé de remembrement, et a fixé le prix à 0€53 le m², les frais de notaires et géomètre étant à charge de l'acquéreur.
- La désaffection à l'usage direct du public de l'emprise dont il s'agit.
- Le déclassement du domaine public communal, conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité:

- Que la délibération a été publiée sous forme d'affichage d'extraits du compte rendu de la séance ainsi que l'article L 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales le prévoit.
- Que le délai de deux mois prévus par les dispositions de l'article L 2131-6 du Code Général des collectivités territoriales s'est écoulé sans qu'il y ait eu notification d'un recours devant le Tribunal Administratif pour acte contraire à la légalité.
- Que le bien est toujours désaffecté à ce jour.
- Que la vente au profit de Madame HIROUX Vanessa, d'une partie d'un délaissé de remembrement, soit 140 m² (correspondant à 121 m² délaissé de la voie communale, auquel s'ajoute 24 m², dont il faut déduire 5 m² que Madame HIROUX Vanessa cède à la Commune), au prix de 0€53 le m², soit un montant de 74.20 €, les frais de notaires et géomètre étant à charge de l'acquéreur, peut-être réalisée.

#### REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité*, pour l'année 2022, de ne pas augmenter les tarifs, qui restent fixés à :

Part fixe annuelle: 72.00 € HT
Consommation jusqu'à 100 m³: 1.80 € HT le m³
Consommation au-delà de 100 m³: 2.65 € HT le m³

# **DEMANDE DE SUBVENTION : Chamotte et Compote**

Lors du Conseil Municipal du 7 mai 2021, il a été décidé d'accorder une subvention supplémentaire de 500 € à l'association Chamotte et Compote sur proposition d'un projet par l'association.

L'association Chamotte et Compote a fait une demande d'une subvention complémentaire de 500 €, pour organiser la fête de la châtaigne intergénérationnelle le 6 novembre 2021

Le Conseil Municipal décide *à l'unanimité* d'accorder une subvention supplémentaire de 500 € à l'association Chamotte et Compote sous réserve de communication des différentes pièces requises.

### **ASSAINISSEMENT: Remplacement Oloïde**

Le bassin de la lagune dispose d'un matériel de type « Oloïde » pour favoriser l'oxygénation des eaux usées. Le moteur de l'Oloïde du premier bassin du lagunage doit être changé. Le coût du changement de moteur est de 9 850 € HT.

Cette dépense sera imputée au budget assainissement en fonctionnement.

### Le Conseil Municipal à l'unanimité:

• Accepte le devis de Monsieur POSTIC Daniel pour le changement du moteur de l'oloïde, pour un montant de 9 850 € HT.

# **ÉCOLE**: Informatique

La subvention dans le cadre du plan de relance « continuité pédagogique » a été acceptée pour un montant de 7 440 €. Le devis de 11 020.80 € TTC peut être validé pour l'informatique de l'école. Il comprend :

- 12 ordinateurs portables élèves,
- 1 ordinateur portable enseignant,
- 1 logiciel permettant le fonctionnement entre les différents ordinateurs,
- 1chariot mobile.

### Le Conseil Municipal à l'unanimité:

• Accepte les devis de la SARL Micro-C d'un montant de 10 840.80 € TTC (9 034 € HT) pour le matériel et de 180 € TTC (150 € HT) pour la formation.

### **CANTINE**: Remplacement matériel

La subvention dans le cadre du plan de relance a été acceptée pour un montant de 8 861.77 €. Le devis de 8 861.77 € HT peut être accepté. Il comprend les acquisitions suivantes :

- 1 four.
- 1 armoire positive,
- 1 table inox,
- 1 batteur mélangeur,
- 1 mixeur plongeur,
- 1 installation.

# Le Conseil Municipal à l'unanimité:

• Accepte le devis de l'entreprise ROAZHON d'un montant de 8 861.77 € HT (10 634.12 € TTC).

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ILLE AUBIGNÉ (CCVIA) : Rapport d'activité 2020

Le Conseil Municipal prend acte du porté à connaissance du rapport annuel 2020 de la CCVIA à chaque membre du Conseil Municipal.

# SYNDICAT MIXTE DES BASSINS DE L'ILLE, DE L'ILLET ET DE LA FLUME : Rapport d'activité 2020

Le Conseil Municipal prend acte du porté à connaissance du rapport 2020 du syndicat mixte des bassins de l'Ille, de l'Illet et de la Flume à chaque membre du Conseil Municipal.

### **SMICTOM VALCOBREIZH: Rapport d'activité 2020**

Le Conseil Municipal prend acte du porté à connaissance du rapport 2020 du SMICTOM Valcobreizh à chaque membre du Conseil Municipal.

### **GPAS**: Rapport activité 2020

Le Conseil Municipal, prend acte du porté à connaissance du rapport 2020 du GPAS à chaque membre du Conseil Municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

### \* Tiers Lieu et logements sociaux

### Schéma proposé:

- Décision par la CCVIA de se limiter aux deux logements sociaux et au Tiers-Lieu.
- Réalisation du Tiers Lieu et des deux logements sociaux par NEOTOA qui assume totalement la Maitrise d'Ouvrage.
- Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) à la Commune de Langouët du Tiers-Lieu réalisé.
- NEOTOA propriétaire et bailleur des deux logements sociaux.

### Actions réalisées :

- Echanges avec la CCVIA et NEOTOA pour les aspects de transferts de propriétés.
- Accord de la Préfecture et de la Région sur le nouveau schéma (nouveau dossier à fournir fin octobre à la Préfecture).

### Actions à réaliser:

- Réalisation d'un état descriptif en volumes (propriété CCVIA et Commune de Langouët) et prise en charge par la Commune.
- Vente d'une partie du premier étage au-dessus de la Cambuse (40 m2) par la CCVIA à NEOTOA.
- Vente du RdC des bâtiments de la parcelle ZB476 pour le Tiers Lieu et d'une partie du premier étage au-dessus des ex-bâtiments communaux par la Commune de Langouët à NEOTOA.
- Convention de travaux entre la CCVIA et NEOTOA pour la « réserve » de la Cambuse.
- Signature d'un contrat VEFA du Tiers-Lieu par NEOTOA avec la Commune de Langouët.
- Convention d'entretien du bâtiment entre les trois propriétaires (toiture principalement).
- Définitions des servitudes (passage domaine public).

# <u>Calendrier des décisions</u>:

- Bureau (15 octobre 2021) et Conseil communautaire (9 novembre 2021) de la CCVIA.
- Conseil Municipal de Langouët du 19 novembre 2021.

#### \* Terrain de la Prairie Madame

### Bioclimhouse:

- Réunion le 22 janvier 2021 avec l'Association Bioclimhouse en présence de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) : accord sur le démontage en période sèche de la maison expérimentale.
- Pas d'avancée depuis le mois de mars (pas de réponse aux invitations Commune de Langouët/EPFB et de participation aux réunions organisées).
- Faute d'un règlement à l'amiable, mise en demeure de quitter les lieux sous 2 mois, adressés le 29 juin 2021 par l'avocat de l'EPFB.
- Demande de médiation faite par l'Association Bioclimhouse auprès du Tribunal Administratif de Rennes fin août 2021.

• Accord donné par l'EPFB et la Commune de Langouët pour cette médiation le 24 septembre 2021.

### Lotissement Prairie Madame

- Dossier en cours avec vente des deux lots en 2021 à LBI et à la Commune de Langouët.
- Permis d'aménager à déposer.

# \* Basse Briandais (lotissement du jardin des badilles)

- Viabilisation terminée en septembre 2021.
- \* Remises des Plaques des habitations effectuées.
- \* Pose des panneaux de signalisation/signalétique des routes.
- \* Retour journée World Clean up day.
- \* Lancement d'un groupe de travail sur le patrimoine.

#### \* A noter:

- Dimanche 17 octobre 2021 : Association Lann Coat Conte et concert à l'Église.
- Mercredi 27 octobre 2021 : Eldor'Ados : Après-midi jeux autour et dans le City Park.
- Mercredi 3 novembre 2021 et mercredi 1er décembre 2021 : Caravane de l'AFEL.
- Samedi 6 novembre 2021 : Association Chamotte et Compote : Fête de la châtaigne.
- Jeudi 11 novembre 2021 : Commémoration du 11 novembre aux monuments aux morts.
- \* Modernisation de la voirie de la Prairie Madame et du Meslier terminée.
- \* Réflexion ouverte sur la sécurisation de l'école.
- \* Réflexion à ouvrir sur le secteur Pelousière-Marivolles.
- \* Régulation du chauffage en cours de mise en œuvre.
- \* Chauffage bibliothèque opérationnel.
- \* Bibliothèque : Poursuite des réflexions sur les horaires d'ouverture au public.